



Charte des devoirs surveillés du samedi matin

Année 2018

Objectifs :

La finalité du parcours scolaire des élèves de lycée est la préparation du baccalauréat dont l'obtention conditionne la poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur.

Le cycle terminal prépare les élèves à cette échéance dans le cadre de la série choisie par les élèves à l'issue de la seconde. Cette préparation implique de satisfaire aux exigences d'apprentissage, d'étude et d'assiduité au quotidien.

La préparation des candidats à l'examen du baccalauréat doit également prévoir la mise en situation d'entraînement aux épreuves : examen blanc, bac blanc, épreuves orales et écrites

A cet effet, les professeurs du Lycée Lapérouse prévoient la planification de plusieurs devoirs surveillés le samedi matin.

Ce projet vise à préparer au mieux les élèves du lycée à l'examen.

Cette programmation des devoirs surveillés d'entraînement libère des heures de cours qui sont ainsi davantage consacrés aux enseignements.

Les dates retenues pour l'année scolaire sont annexées.

Organisation des devoirs :

Début des devoirs

- Les élèves se présentent à la salle de devoirs dès 7h15, les devoirs débutent à 7h30 précises ;
- Ils déposent leur sac près du bureau du surveillant, après y avoir rangé les portables, Smartphones, et autres appareils numériques préalablement éteints ;
- Ils s'installent en silence, en suivant les instructions du surveillant de salle, pour commencer le devoir, en ne conservant que le matériel autorisé.

Retard à un devoir

Le règlement est le même que pour les heures de cours (présentation du carnet ou du billet de retard validé par la vie scolaire).

Mouvement des élèves

Pendant les devoirs, aucun déplacement n'est autorisé dans la salle. Sauf cas d'urgence exceptionnelle.

Sorties anticipées

- Aucun départ anticipé n'est autorisé pour les devoirs de 1,2 ou 3 heures ;
- Pour les autres devoirs, la sortie est possible au bout de 3 heures de composition. **Dans cette hypothèse, l'élève n'est plus considéré sous la responsabilité du lycée ;**

L'heure de départ est inscrite par le surveillant sur la feuille d'émargement.

Fin des devoirs

A la fin du devoir, l'élève, en remettant ses copies, émarge la liste de classe.

Absence aux devoirs

L'absence non justifiée par une raison impérieuse (maladie, compétition sportive avec production d'un certificat ou d'une attestation,...) à un devoir est susceptible d'entraîner la note zéro.

Fraudes

- Tout élève surpris à frauder ou à favoriser la fraude d'autres élèves, est immédiatement exclu de la salle de devoirs. Il se rendra au bureau du CPE, ses responsables légaux sont avisés sans délai. Sa copie sera non évaluée et une procédure disciplinaire sera engagée.
- La possession de documents ou de matériels non autorisés par le règlement est considérée comme une tentative de fraude et sera sanctionnée comme telle.

Nouméa le 5 avril 2018,

Le Proviseur,

Nicolas RUELLAN

